

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 juin 2026

Procès-verbal

Le vendredi 19 juin 2026 à 9h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre des congrès à Saint-Brieuc.

Étaient présents : Chantal BALLOUARD - Loïc BARBOT - Raymond BARRÉ - Joël BELOEIL - Johan BERTRAND - Guy BOUCHEZ - Jonathan BOUETTE - Romuald COCADIN - Patrice DARCHE - Stéphane DE SALLIER DUPIN - Clémence DIRMEIKIS - Samira DJALTI - Michaël GAUVAIN - Joël GESRET - Yann GODET - Christian GUILBERT - Serge GUINARD - Serge HENRY - Carine HUE - Martial KERRELLO - Jean-Marc LABBÉ - Maryse LAURENT - Jean-Paul LE CALVEZ - Gwenola LE GALLOU - Tugdual LE LAY - Sandra LE NOUVEL - Pascal LEBRETON - David LE ROUX - Jean-Louis MAILLARD - Jean-Louis MARTIGNÉ - Odile MIEL-GIRESSE - Hervé MORIN - Jonathan NABET - Jean-Louis NOGUES - Jean-Yves PÉRU - Daiven PIOGER - Martine POULAILLON - Christian PRIGENT - Dominique PRIGENT - Dominique RAMARD - Michel RIOU - Jean-François ROUDAUT - Jean-Michel THOMAS

Étaient absents représentés : Michel FÉRON (pouvoir à Maryse LAURENT) - Hervé GUÉLOU (pouvoir à Michel RIOU) - Joël LEBORGNE (pouvoir à Jean-Marc LABBÉ) - Dany LE DIGUERHER (Pouvoir à Serge GUINARD)

Était absent : Dominique BRIAND

Daiven PIOGER est désigné Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Élection du Président du Comité Syndical du SDE22
- Fixation du nombre de Vice-Présidents
- Élection des Vice-Présidents
- Lecture et signature de la Charte des élus du SDE22
- Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents, et des modalités de prise en charge des frais des membres du Comité Syndical
- Délégations du Comité Syndical au Bureau
- Délégations du Comité Syndical au Président
- Modalités de dépôt des listes pour la Commission d'appel d'offres
- Modalités de dépôt des listes pour la Commission de délégation de service public
- Désignation des membres du Comité Syndical dans la SEM Énergies 22, BMGNV et la SPLET'Armor
- Instauration du Comité Social Territorial propre au Syndicat pour le mandat
- Désignation des membres du Comité Syndical dans le Comité Social Territorial

1. Élection du Président du Comité Syndical du SDE22 | Délibération n°018-2026

Jean-Yves PÉRU, doyen de la séance, ouvre le Comité et préside l'élection du Président du SDE22. Daiven PIOGER, benjamin de l'assemblée, est nommé Secrétaire de séance.

Dominique RAMARD est candidat à la Présidence du Syndicat. Aucune autre candidature n'a été reçue. *Discours de candidature de Dominique RAMARD en annexe.*

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Sur 47 votants, Dominique RAMARD obtient 46 voix.

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 0

Dominique RAMARD est élu Président du SDE22 à la majorité absolue par 46 voix et 1 bulletin blanc.

Jean-Yves PÉRU cède la présidence de séance à Dominique RAMARD.

Le Président remercie l'ensemble des membres du Comité pour leur confiance et précise que le Syndicat devra se mobiliser face à des enjeux énergétiques et climatiques importants. Le Président affirme les priorités du mandat - proximité, lisibilité, accessibilité, clarté dans les interventions - et propose d'animer le collectif avec le soutien et l'implication des membres du Comité et des agents qu'il remercie pour le travail accompli et sur lesquels il sait pouvoir compter pour les années à venir.

2. Fixation du nombre de Vice-Présidents | Délibération n°019-2026

Le Président présente le rapport et rappelle la réglementation relative à la composition du Bureau avec un nombre maximum de 10 vice-présidents, qui peut même être porté à 15 par dérogation.

Suite à l'évolution des statuts du Syndicat, il existe désormais 8 collèges énergie qui correspondent aux 8 territoires des agglomérations ou communautés de communes - avec les communes limitrophes - des Côtes-d'Armor.

Le Président propose au Comité de constituer un Bureau qui se calque sur les 8 collèges énergie du département costarmoricain afin de flécher une vice-présidence par territoire pour répondre à un besoin de proximité du Syndicat. Le Président propose également de partager la présidence des collèges énergie avec chaque Vice-Président.

Le Président propose au Comité Syndical de fixer à 8 le nombre de Vice-Présidents.

Adopté à l'unanimité.

3. Élection des Vice-Présidents | Délibération n°020-2026

Le Président invite les membres du Comité à procéder à l'élection de chacun des 8 postes de Vice-Présidence (vote à bulletin secret). Le Président soumet au Comité une proposition de gouvernance qui s'appuie sur les collèges énergie et qui répartit différemment les délégations par rapport au mandat précédent.

Discours de candidature des 8 candidats en annexe.

1^{er} Vice-Président issu du collège énergie de Saint-Brieuc Armor Agglomération en charge de l'éclairage public et des mobilités

1 seul candidat déclaré : Jean-Marc LABBÉ

Sur 47 votants, a obtenu : 47 voix

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Jean-Marc LABBÉ est élu à l'unanimité.

2^{ème} Vice-Présidente issue du collège énergie de Dinan Agglomération et limitrophe en charge de l'administration, le personnel, la communication et les solidarités

1 candidate déclarée : Odile MIEL-GIRESSE

Sur 47 votants, a obtenu : 41 voix

Bulletins blancs : 6

Bulletin nul : 0

Odile MIEL-GIRESSE est élue à la majorité absolue.

3^{ème} Vice-Président issu du collège énergie de Guingamp Paimpol Agglomération et limitrophe en charge des concessions et marchés publics

1 candidat déclaré : Jean-Paul LE CALVEZ

Sur 47 votants, a obtenu : 46 voix

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 0

Jean-Paul LE CALVEZ est élu à la majorité absolue.

4^{ème} Vice-Présidente issue du collège énergie de Loudéac Communauté Bretagne Centre et limitrophe en charge des finances

1 candidate déclarée : Martine POULAILLON

Sur 47 votants, a obtenu : 45 voix

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 1

Martine POULAILLON est élue à la majorité absolue.

5^{ème} Vice-Président issu du collège énergie de Lannion Trégor Communauté en charge des travaux et des réseaux électriques, gaziers et de chaleur

1 candidat déclaré : Michel RIOU

Sur 47 votants, a obtenu : 47 voix

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Michel RIOU est élu à l'unanimité.

6^{ème} Vice-Présidente issue du collège énergie de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh et limitrophe en charge de la production d'énergies locales

1 candidate déclarée : Sandra LE NOUVEL

Sur 47 votants, a obtenu : 44 voix

Bulletins blancs : 3

Bulletin nul : 0

Sandra LE NOUVEL est élue à la majorité absolue.

7^{ème} Vice-Président issu du collège énergie de Leff Armor Communauté en charge des télécommunications

1 candidat déclaré : Michaël GAUVAIN

Sur 47 votants, a obtenu : 45 voix

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 1

Michaël GAUVAIN est élu à la majorité absolue.

8^{ème} Vice-Président issu du collège énergie de Lamballe Terre et Mer en charge du patrimoine bâti

1 candidat déclaré : Stéphane DE SALLIER DUPIN

Sur 47 votants, a obtenu : 38 voix

Bulletins blancs : 8

Bulletin nul : 1

Stéphane DE SALLIER DUPIN est élu à la majorité absolue.

Le Président remercie et félicite les Vice-Présidents nouvellement élus. Le Président souligne le fait que le Bureau couvre désormais tout le territoire costarmoricain et représente tant des petites communes que des grandes villes. Le Bureau est composé de 8 Vice-Présidents parmi lesquels 3 femmes / 5 hommes et 4 nouveaux membres / 4 membres sortants.

Adopté à l'unanimité

4. Lecture et signature de la Charte des élus du SDE22 Délibération n°021-2026

Le Président présente le rapport et rappelle les dispositions de la Charte des élus du SDE22 :

- Les incompatibilités en tant que membres du Comité,
- Les notions d'impartialité, d'indépendance, de probité, d'intégrité, de confidentialité liées à la fonction d' élu,
- L'assiduité pendant le mandat aux séances, groupes de travail et réunions du Comité,
- La prévention des conflits d'intérêts et le dépôt de vote,
- La possibilité de faire appel à la consultation d'un référent déontologue,
- Le droit de démissionner.

Le Président invite chacun des membres du Comité à signer la Charte des élus du SDE22.

Le Comité prend acte de la Charte des élus du SDE22.

5. Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents et des modalités de prise en charge des frais des membres du Comité Syndical Délibération n°022-2026
--

Le Président rappelle que le Comité doit déterminer le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents, et cède la parole au 1^{er} Vice-Président pour le rapport concernant les indemnités du Président.

Jean-Marc LABBÉ présente le rapport relatif aux indemnités du Président et propose d'appliquer le taux maximal de 37,41 %, considérant notamment :

- L'implication du Président dans ses fonctions au sein du Syndicat et sa disponibilité,
- L'importance des responsabilités exercées par le Président dans la conduite des politiques énergétiques, le pilotage des projets structurants du Syndicat, l'animation des instances, la représentation institutionnelle du Syndicat,
- La taille croissante du Syndicat,
- Le fait que la présidence du Syndicat ne constitue que le seul mandat, avec celui de Maire, du Président.

Adopté à l'unanimité.

Le Président présente le rapport relatif aux indemnités des Vice-Présidents et propose de reconduire le montant octroyé sur le mandat précédent à 6 des 7 Vice-Présidents, sans distinction désormais avec le 1^{er} Vice-Président au regard de la nouvelle répartition plus équilibrée des délégations. Le Président propose donc que les 8 Vice-Présidents perçoivent le même montant d'indemnités au taux de 16,70%.

Adopté à l'unanimité.

Le Président présente le rapport relatif aux indemnités liées au remboursement des frais de déjeuner et de déplacement des membres du Comité. Le Président expose également le cas du stationnement à proximité du siège du Syndicat au regard des travaux prévus. Les membres du Comité peuvent stationner boulevard Carnot, leurs frais seront pris en charge par le Syndicat.

Adopté à l'unanimité.

6. Délégation du Comité Syndical au Bureau | Délibération n°023-2026

Le Président présente le rapport et propose les délégations du Comité au Bureau pour :

- Appliquer les conventions cadre et autoriser la signature de conventions de mise en œuvre quand les modalités sont précisées par délibération du Comité ;
- Appliquer et modifier des conventions non financières déjà approuvées par le Comité ;
- Décider des ajustements au règlement financier d'une incidence inférieure à 200 000 € (deux cent mille euros) ;
- Décider des conditions techniques du règlement financier ;
- Décider de répondre à un appel à projet ou AMI ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € (cent mille euros) ;
- Valider et engager les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum autorisé par le Comité, soit 15 000 000 € (quinze millions euros) ;
- Décider des adaptations techniques de mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques ;
- Décider de la conclusion et des modalités de financement du Syndicat dans le cadre de contrat de projet partenarial lorsque la participation financière du Syndicat est inférieure ou égale à 100 000 € (cent mille euros) ;

- Décider de l'octroi de subventions aux associations, personnes publiques et organismes privés d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € (cent mille euros) dans la limite des crédits ouverts au budget ;
- Conclure les conventions, chartes et autres engagements, n'emportant aucune incidence financière ;
- Décider des modalités de gestion de la flotte automobile du Syndicat ;
- Conclure les conventions et modalités d'organisation du travail des agents.

Le Président indique les fréquences des instances de gouvernance (Comités et Bureaux) sur l'année, précisant ainsi que les Bureaux auront lieu dans l'intervalle des Comités et seront amenés à prendre des décisions liées au fonctionnement du Syndicat. Les décisions du Bureau seront soumises au Comité pour validation.

Quelques ajustements sont proposés pour les délégations au Bureau par rapport au mandat précédent :

- Pour intervenir dans des dérogations au règlement financier dans certains cas particuliers dans lesquels les intérêts sont partagés pour le Syndicat et les communes concernées ;
- Pour fluidifier l'exercice des activités du Syndicat. Le Président prend l'exemple du dispositif ORECA (Opérations de Rénovation Énergétique en Côtes-d'Armor) : c'est bien le Comité qui définit les orientations et les critères d'attribution des subventions, mais c'est le Bureau qui procède aux attributions de subventions (après une commission à laquelle participent d'autres membres que ceux du Bureau).

Adopté à l'unanimité.

7. Délégation du Comité Syndical au Président | Délibération n°024bis-2026 (annule et remplace 024-2026)

Le Président présente le rapport et propose les délégations du Comité au Président pour :

- Procéder, dans les limites annuelles et pluriannuelles fixées par le Comité lors du vote des décisions budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État (III de l'article L. 1618-2 et a de l'article L.2221-5-1), et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Gérer quotidiennement les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum autorisé par le Comité, soit 15 000 000 € (quinze millions euros) ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il sera rendu compte au Comité des décisions prises (Art L.5211-10 du CGCT) ;
- Signer toutes les commandes issues d'accords cadre préalables ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers conformément à la réglementation ;
- Ester en justice dans toutes les instances ;

- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur au seuil fixé par décret ;
- Prendre toutes mesures d'urgence liées aux propriétés du Syndicat situées boulevard Carnot à Saint-Brieuc ainsi que celles nécessaires à la gestion de la copropriété « Espace Carnot » ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat dans la limite fixée par le Comité ;
- Signer les autorisations de passages des travaux du Syndicat en domaine privé ainsi que les actes notariés associés.

Le Président détaille deux délégations parmi celles contenues dans le rapport afin d'informer le Comité sur la nécessité de gagner en réactivité sur des sujets du quotidien :

- Le Président expose le fonctionnement agile et réactif nécessaire pour gérer la trésorerie. Les lignes de trésorerie (crédits ouverts) peuvent atteindre jusqu'à 15 000 000 €. Le Président rappelle que le Syndicat réalise annuellement 45 millions € de travaux. Les lignes de trésorerie sont nécessaires pour disposer de finances disponibles afin de garantir un équilibre entre les dépenses et les recettes, et une capacité à payer les prestataires, en amont de la perception du Financement d'Aide aux Collectivités pour l'Électrification rurale (FACÉ) ;
- Par ailleurs, le Président informe le Comité que le siège du Syndicat est en copropriété avec l'Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes-d'Armor (AMF22). Ce sujet de la copropriété de l'immeuble étant un sujet du quotidien, il est traité directement par le Président.

Adopté à l'unanimité.

8. Modalités de dépôt des listes pour la Commission d'Appel d'Offres | Délibération n°025-2026

Le Président présente le rapport et précise les modalités de dépôt des listes pour la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Adopté à l'unanimité.

9. Modalités de dépôt des listes pour la Commission de Délégation de Service Public | Délibération n°026-2026

Le Président présente le rapport et précise les modalités de dépôt des listes pour la composition de la Commission de Délégation de Service Public.

Adopté à l'unanimité.

10. Désignation des membres du Comité Syndical dans la SEM Énergies 22, Bretagne Mobilité GNV et la SPLET'Armor | Délibérations n°027-2026 et n°028-2026

Le Président présente les structures dans lesquelles le Syndicat est impliqué :

- La **SEM Énergies 22** est créée en 2018 par le Syndicat et est dirigée par Vincent LUCAS. Le SDE détient 71% du capital. L'augmentation de capital récente a permis d'une part d'investir davantage dans le photovoltaïque, l'éolien, le gaz naturel véhicule (GNV) et d'autre part de s'impliquer dans le biodéchet et la méthanisation. Sont présents au sein de cette société : la banque des territoires, les banques locales et les entreprises LE DU et STURNO.
- La **SAS Bretagne Mobilité Gaz Naturel Véhicule (BMGNV)** est une structure bretonne dont la SEM Énergies 22 est actionnaire. En plein développement depuis le début de l'année 2026, BMGNV est chargée de l'exploitation du réseau de stations GNV à l'échelle de la région Bretagne. Les syndicats d'énergie bretons se mobilisent fortement pour le développement de la mobilité via le gaz naturel véhicule.
Le Président rappelle la situation actuelle de la décarbonation des mobilités. Étant donné qu'à peine 1% des poids lourds vendus aujourd'hui peut être électrifié (en cause : la technologie inadaptée à tous les usages et le réseau de stations de recharge inachevé), la décarbonation du transport lourd (voyageurs et marchandises) passera inéluctablement par le biogaz. Le Syndicat, en tant que propriétaire du réseau gaz, peut jouer un rôle dans l'aménagement du territoire et positionner des stations là où le réseau peut supporter cette nouvelle consommation, permettant ainsi de sortir du gazoil fossile et limiter les émissions de gaz à effet de serre.
- La **SPLET'Armor**, dirigée par David CONNAN, a été créée pour compléter l'action du Syndicat en accompagnant les communes dans leurs projets photovoltaïques, de l'étude jusqu'à l'exploitation. Les communes peuvent devenir actionnaires de la SPLET'Armor.

Le Président souligne l'indépendance des sociétés SEM Énergies 22, BMGNV et SPLET'Armor dans leur gouvernance et rappelle l'existence d'une instance de contrôle de ces structures avec un compte-rendu annuel obligatoire au Comité.

Après en avoir délibéré, le Comité désigne ses représentants dans les instances de la SEM Énergies 22 :

- **Assemblée générale** : Dominique RAMARD
- **Conseil d'administration** : Dominique RAMARD, Jean-Louis NOGUES, Christian PRIGENT, Hervé GUÉLOU, Daïven PIOGER
- **Comité technique** :
 - Collège élus : Christian PRIGENT, suppléant : Jean-Louis NOGUES
 - Collège agents :
 - Jérôme MASSÉ, suppléante : Hélène SOHIER
 - Cécile VACQUIER-BIGOT, suppléant : David CONNAN

Après en avoir délibéré, le Comité désigne ses représentants dans les instances de la SAS BMGNV : Dominique RAMARD.

Après en avoir délibéré, le Comité désigne ses représentants dans les instances de la SPLET'Armor :

- **Assemblée générale** : Dominique RAMARD

- **Conseil d'administration** : Dominique RAMARD, Jean-Louis MARTIGNÉ, Maryse LAURENT, David LE ROUX, Jean-Michel THOMAS, Guy BOUCHEZ, Daiven PIOGER, Carine HUE

Adopté à l'unanimité.

11. Instauration du Comité Social Territorial propre au Syndicat pour le mandat Délibération n°029-2026

Le Président présente le rapport et propose de reconduire le Comité Social Territorial, comme à chaque début de mandat.

Adopté à l'unanimité.

12. Désignation des membres du Comité Syndical dans le Comité Social Territorial Délibération n°030-2026
--

Le Président présente le rapport.

Après en avoir délibéré, le Comité désigne ses représentants dans le Comité Social Territorial :

Titulaires : Dominique RAMARD, Odile MIEL-GIRESSE, Martine POULAILLON

Suppléants : Chantal BALLOUARD, Sandra LE NOUVEL, Jean-Louis MAILLARD

Adopté à l'unanimité.

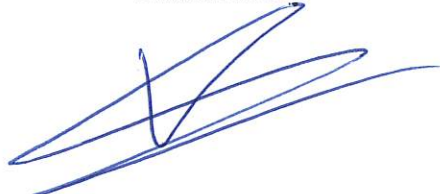
L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Étaient présents : Chantal BALLOUARD - Loïc BARBOT - Raymond BARRÉ - Joël BELOEIL - Johan BERTRAND - Guy BOUCHEZ - Jonathan BOUETTE - Romuald COCADIN - Patrice DARCHE - Stéphane DE SALLIER DUPIN - Clémence DIRMEIKIS - Samira DJALTI - Michaël GAUVAIN - Joël GESRET - Yann GODET - Christian GUILBERT - Serge GUINARD - Serge HENRY - Carine HUE - Martial KERRELLO - Jean-Marc LABBÉ - Maryse LAURENT - Jean-Paul LE CALVEZ - Gwenola LE GALLOU - Tugdual LE LAY - Sandra LE NOUVEL - Pascal LEBRETON - David LE ROUX - Jean-Louis MAILLARD - Jean-Louis MARTIGNÉ - Odile MIEL-GIRESSE - Hervé MORIN - Jonathan NABET - Jean-Louis NOGUES - Jean-Yves PÉRU - Daiven PIOGER - Martine POULAILLON - Christian PRIGENT - Dominique PRIGENT - Dominique RAMARD - Michel RIOU - Jean-François ROUDAUT - Jean-Michel THOMAS

Numéro d'ordre	Objet	Décision
018-2026	Élection du Président du Comité Syndical du SDE22	Adopté
019-2026	Fixation du nombre de Vice-Présidents	Adopté
020-2026	Élection des Vice-Présidents	Adopté
021-2026	Lecture et signature de la <i>Charte des élus du SDE22</i>	Prend acte
022-2026	Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents, et des modalités de prise en charge des frais des membres du Comité Syndical	Adopté
023-2026	Délégations du Comité Syndical au Bureau	Adopté
024bis-2026 (annule et remplace la 024-2026)	Délégations du Comité Syndical au Président	Adopté
025-2026	Modalités de dépôt des listes pour la Commission d'appel d'offres	Adopté
026-2026	Modalités de dépôt des listes pour la Commission de délégation de service public	Adopté
027-2026	Désignation des membres du Comité Syndical dans la SEM Énergies 22 et BMGNV	Adopté
028-2026	Désignation des membres du Comité Syndical dans la SPLET'Armor	Adopté
029-2026	Instauration du Comité Social Territorial propre au Syndicat pour le mandat	Adopté
030-2026	Désignation des membres du Comité Syndical dans le Comité Social Territorial	Adopté

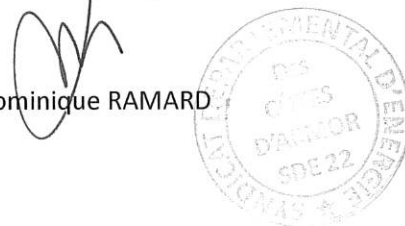
Le Secrétaire de séance

Daiven PIOGER



Le Président du Syndicat

Dominique RAMARD



Discours de Dominique RAMARD

Chers collègues, personne ne sera étonné de ma candidature à la présidence du Syndicat pour ce nouveau mandat. L'énergie que j'ai pu y mettre lors du mandat précédent explique en partie cette volonté pour moi de poursuivre le travail qui a été engagé, et tout simplement aussi parce que cette fonction me tient à cœur. Je suis maire de Saint-Juvat, une commune de 700 habitants située dans le sud-est du département, sur le territoire de Dinan Agglomération, depuis 2008, année pendant laquelle je suis devenu membre du Comité Syndical du SDE22. J'en suis ensuite devenu vice-président en 2018 lors de la création de la SEM Énergies 22. En 2020, j'ai succédé à Jean Gaubert dans ses fonctions de Président du SDE22. Mon implication au SDE est une forme de continuité dans le cadre de mon engagement au service des communes et intercommunalités, au service des territoires, au service de nos concitoyens et en particulier dans le domaine énergétique. J'ai également été conseiller régional en charge de l'énergie de 2010 à 2021 avec des réalisations telles que le Pacte électrique breton, le Pacte biogazier breton ou le Plan bâtiment durable. Depuis 2020, je me suis appliqué fortement à renforcer l'action du SDE dans son cœur de métier que sont les infrastructures du réseau. Quelles soient électriques, gazières, d'éclairage public ou de télécommunication. Ce qui peut ressortir de cette période 2020-2026, c'est que nous avons consolidé l'élargissement des actions du SDE22. Nous sommes désormais impliqués en matière de production énergétique locale, en matière d'optimisation des usages énergétiques. Au-delà de l'éclairage public, nous avons appuyé les territoires dans le développement de la mobilité décarbonée, dans la réduction des consommations d'énergie, et dans une montée en gamme de compétences telles que l'achat d'énergie. Je ne ferai pas un bilan détaillé de tout ce qui a été entrepris par les élus et les agents durant le mandat précédent. La présentation des missions du Syndicat qui vous a été faite lors des réunions de collège vous a permis, je pense, de voir l'étendue des activités du Syndicat ainsi que l'esprit dans lequel le Syndicat exerce ses activités. Le service aux communes, le service aux communautés de communes et d'agglomérations, voilà le sens de l'action du Syndicat départemental d'énergie. Lorsqu'un élu demandait, lors d'une réunion de collège, de qui dépendait le Syndicat, nous lui avons répondu : de vous, les communes et intercommunalités. Le SDE est une structure locale, c'est n'est pas une structure départementale au-dessus des communautés et des intercommunalités. Pour des questions d'efficacité, de mutualisation ou d'économie d'échelle, cet outil a été créé de façon à ce que chaque commune puisse bénéficier de compétences et d'expertises. Je crois pouvoir dire que durant le mandat 2020-2026, le SDE a continué à évoluer, à s'adapter. Il a écouté la demande de ses adhérents et, bien entendu, il a également dû s'adapter au contexte. Et en la matière, nous avons été largement servis : COVID, crise de la disponibilité en énergie suite à l'invasion de l'Ukraine, tempête Ciarán et maintenant un nouveau choc énergétique dont on ne sait pas vraiment si on va pouvoir en sortir. Face à ces différentes tempêtes météorologiques, économiques, énergétiques bien sûr, mais climatiques aussi désormais, le SDE va devoir répondre présent. Le réseau électrique est plus résilient, l'éclairage public a été modernisé, la hausse des prix des énergies a été amortie, les consommations sont mieux suivies, les mobilités se décarbonent et la production d'énergies locales se développe. Les actions du SDE durant le mandat 2020-2026 devront être poursuivies. Durant le mandat 2020-2026, l'activité du Syndicat a beaucoup progressé. Même si j'en ai souvent été l'instigateur, cela s'est fait grâce à l'engagement de tous, élus et agents, et je les remercie tous très fortement pour leur engagement. Collectivement, nous sommes partis à la recherche du financement extérieur, le financement des aides aux collectivités pour l'électrification, le fonds vert, le programme ACTÉE, les aides du programme Advenir, les aides européennes. On a ensuite mutualisé tous ces financements au service des communes en diminuant le reste à charge. Cette évolution s'est faite à l'initiative des communes et des intercommunalités qui ont su solliciter le Syndicat, parfois même le challenger. Aujourd'hui, la mise en œuvre des projets aboutit. Pour ce mandat qui s'ouvre, cela sera ma première priorité, le SDE doit être encore plus proche et plus lisible dans son action. Il faut maintenir cette capacité du Syndicat à être à l'écoute des besoins des communes et des intercommunalités. Aujourd'hui déjà, le Syndicat fait du cousu main. Bien sûr, il y a des fondamentaux dans nos interventions, mais les équipes s'adaptent aux territoires et aux attentes des élus. Et ce cousu main, nous allons pouvoir le faire encore plus facilement grâce à nos nouveaux statuts qui sont entrés en vigueur à l'occasion du renouvellement municipal. La demande d'une articulation plus claire entre le Syndicat, opérateur technique, et les communautés de communes ou d'agglomérations qui sont en charge de la planification notamment dans le domaine énergétique, nous oblige aussi à travailler plus fortement en termes de dialogue avec ces organisations qui sont impliquées dans le domaine de l'énergie. Nous devons aussi trouver et renforcer des lieux de dialogue et les modalités du travail en commun. La Commission paritaire départementale de l'énergie devra voir son rôle lui aussi renforcé. Autre besoin de plus grande lisibilité, celle des propositions qui sont faites par le SDE aux communes et intercommunalités. J'ai écouté ce qui s'est dit ces dernières semaines, y compris pendant la période électorale : trop souvent les élus nous font remonter que les propositions qui sont faites manquent de lisibilité. Nous devons travailler collectivement pour gagner en lisibilité. C'est pour moi la base de la confiance entre les communes, les intercommunalités et le Syndicat. Cette capacité à écouter et à s'adapter devra s'illustrer compétence par compétence. L'éclairage public par exemple. Sur cette compétence, nous devons analyser attentivement les demandes et répondre aux élus locaux, notamment aux maires qui signent les arrêtés réglementant l'éclairage public. Il faudra faire des choix et des compromis entre sécurité, biodiversité, sobriété. Le Syndicat a déjà montré une capacité à s'adapter à ces demandes, aux technologies qui évoluent énormément. Nous devons continuer de progresser et d'innover en matière d'éclairage public et sur d'autres compétences. Ce sera ma deuxième priorité. Le SDE doit proposer de nouvelles organisations, de nouvelles méthodes. Nous devons progresser aux niveaux technologique, méthodologique et en matière de maîtrise de l'énergie, de production d'énergie locale, d'achat d'énergie, de télécommunication. Nous devons gagner en autonomie de façon à ce que nos territoires soient moins vulnérables, plus résilients. Concernant le domaine des télécoms, nous avons commencé à investir

ce domaine par l'effacement coordonné des réseaux. Désormais, la fibre est déployée. Bientôt le cuivre va être décommissionné, certaines communes vont voir dès cette année les câbles France Télécom être déposés. Nous devons mettre en place une expertise au service des communes pour faire vivre ce réseau. En termes de communication, de nouveaux modèles émergent basés sur des boucles radio notamment. Le Syndicat doit investir ces télécommunications, notamment en termes d'usage des données et de développement de l'intelligence artificielle. De manière plus générale, pour continuer à avancer, je vous propose quelques lignes directrices. Nous devons mieux connaître notre patrimoine et continuer à le faire évoluer. Nous devons mieux programmer et planifier nos chantiers de travaux en lien avec une programmation financière et poursuivre notre efficacité en matière de recette financière. Il nous faudra revoir le règlement financier qui gère les rapports entre le Syndicat et ses adhérents. Nous devons développer une approche qui soit plus multi-énergie : les usages vont s'électrifier, ce qui va demander aux territoires de mieux penser les équilibres entre vecteurs énergétiques (électricité, gaz vert, chaleur, carburant renouvelable). Enfin, nous allons devoir utiliser la bonne structure en fonction des projets : le Syndicat, la SEM Énergies 22, la SPLET'Armor. Pour conclure, je tiens à réaffirmer que, selon moi, le Syndicat est une structure de coopération au service des communes et des intercommunalités. Le Syndicat est là pour donner accès aux collectivités à des expertises poussées. Si je souhaite poursuivre mon engagement au SDE, c'est pour permettre à nos communes de continuer à pouvoir affronter les enjeux énergétiques et climatiques d'aujourd'hui et de demain. En continuant à faire évoluer le SDE pour qu'il soit plus proche, encore plus expert, plus accessible, plus lisible, plus clair. Je souhaite continuer à m'impliquer avec toute mon énergie, mon expérience, mes compétences, mon réseau et ceci à plein temps pour le Syndicat et pour ses membres, je n'ai que le mandat de maire en plus potentiellement de celui de président du SDE. Je peux vous garantir que ma motivation, ma disponibilité, ma volonté de contribuer à accompagner l'ensemble des communes dans leurs projets, sont entières. Aujourd'hui, je souhaite poursuivre l'animation du Comité Syndical, mais aussi des équipes du SDE sous la responsabilité du directeur. Et pour décliner ces quelques priorités, je vous proposerai de nous appuyer sur un Bureau qui sera composé de vice-présidents et vice-présidentes compétents et motivés, avec une organisation autour de commissions et de groupes de travail dans lesquels l'ensemble des membres du Comité Syndical pourront s'investir. Au-delà de ma candidature, forcément personnelle, à la présidence du Syndicat, c'est bien un travail d'équipe que je veux vous proposer pour que le Syndicat réponde aux attentes de ses adhérents et prépare les Côtes-d'Armor à un paysage énergétique nouveau. Je vous remercie par avance de votre confiance.

Discours de Jean-Marc LABBÉ

Je sollicite aujourd'hui votre confiance pour exercer la fonction de Vice-Président du SDE en charge du suivi et du développement de l'éclairage public et des mobilités. Je présente cette candidature avec une conviction forte : les politiques énergétiques sont désormais au cœur du développement de notre territoire, elles touchent à la fois à l'aménagement, à l'environnement, à l'attractivité, à la maîtrise des dépenses publiques et à la qualité de vie de nos concitoyens. Élu à l'environnement depuis 2008 à La Méaugon, commune de 1 350 habitants près de Saint-Brieuc, et maire depuis 2020, j'ai œuvré sur ma commune à l'amélioration énergétique des bâtiments, la mise en place d'un réseau de chaleur bois sur l'ensemble de nos bâtiments communaux et également la rénovation dès 2016 d'un éclairage innovant dans le bourg. Cet engagement, je le porte aussi depuis 2020, en tant que Vice-Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération, en charge de la transition écologique et énergétique. J'accompagne, entre autres, la mise en œuvre du plan climat, le développement des énergies renouvelables, les actions de sobriété énergétique et l'adaptation de notre territoire au défi climatique. Je le porte également en tant que Président de l'ALEC, l'Agence locale de l'énergie et du climat du pays de Saint-Brieuc, couvrant 97 communes, aux côtés des collectivités, des entreprises et des habitants qui s'engagent concrètement dans la transition énergétique. Cette candidature s'appuie aussi sur une implication constante au sein du SDE durant le mandat qui s'achève. J'ai participé, je crois avec assiduité, aux Comités Syndicaux, aux réunions de Bureau, aux commissions thématiques, aux commissions d'appel d'offres ainsi qu'aux travaux relatifs aux achats groupés d'électricité et de gaz. Cette présence active m'a permis de suivre les grandes orientations du Syndicat, d'en mesurer l'efficacité et d'acquérir une connaissance approfondie de ses missions, de son fonctionnement et des attentes des collectivités. Le SDE22 constitue aujourd'hui un outil remarquable au service des communes costarmoricaines. Le Président l'a souligné, à travers ses compétences et son expertise, il accompagne les 344 communes costarmoricaines dans leur investissement et leurs projets énergétiques. Il assure notamment le suivi de la quasi-totalité des communes, fort d'un patrimoine de plus de 126 000 points lumineux répartis sur l'ensemble du département. Ces équipements représentent un enjeu majeur de sécurité, d'aménagement, de maîtrise des consommations et de préservation de notre environnement. Le Syndicat a démontré sa capacité à innover, à accompagner les collectivités dans des projets structurants, je pense notamment au programme de rénovation de l'éclairage public avec le financement de LUMACTEE, au développement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'au groupement d'achats d'énergies qui permet aujourd'hui à plusieurs centaines de collectivités de bénéficier d'une expertise, d'une force de négociation indispensable dans un contexte énergétique devenu particulièrement complexe. On l'a vu pendant la crise, lors du précédent mandat, les collectivités des Côtes-d'Armor ont pu bénéficier d'un prix d'achat bien meilleur qu'ailleurs en France. Si vous m'accordez votre confiance, je souhaite porter trois priorités. La première sera de continuer la modernisation de l'éclairage public. La rénovation des installations constitue aujourd'hui l'un des leviers les plus efficaces pour réduire les consommations et maîtriser les dépenses des collectivités. Nous devons poursuivre le remplacement des équipements énergivores, développer les technologies LED, renforcer les systèmes de pilotage intelligent et accompagner les communes dans la définition de stratégies adaptées à leurs usages. L'objectif est simple : éclairer mieux, consommer moins et préserver davantage notre environnement. La deuxième priorité concernera le développement des mobilités. Les usages évoluent rapidement et les attentes des habitants, comme des touristes ou des personnes de passage sur notre département, se renforcent. Le maillage réalisé par le SDE, initié déjà depuis plus de 10 ans,

constitue un acquis précieux qu'il convient de consolider et d'adapter aux nouveaux besoins. Notre ambition doit être de garantir un accès équitable aux infrastructures sur l'ensemble du département, qu'il s'agisse de pôles urbains, de communes rurales ou des territoires littoraux fortement fréquentés. La troisième priorité sera de renforcer encore l'accompagnement des élus et des collectivités. Les maires des communes ont besoin d'un partenaire de proximité capable d'apporter expertise, conseil et ingénierie dans un environnement technique et réglementaire toujours plus exigeant. Cet accompagnement doit s'appuyer sur une approche différenciée des territoires. En matière d'éclairage public notamment, les solutions ne peuvent être identiques partout. Les besoins d'une ville-centre ne sont pas ceux d'une commune rurale, les attentes d'une station touristique littorale diffèrent de celles d'un centre historique ou d'un bourg patrimonial. Notre rôle est d'aider chaque collectivité à construire un éclairage plus sobre, plus performant et plus respectueux de la biodiversité, tout en répondant aux exigences de sécurité et de qualité du cadre de vie. Je suis également convaincu que l'éclairage peut contribuer à révéler l'identité de nos communes. La mise en valeur du patrimoine bâti, des espaces publics remarquables, des centres anciens ou des sites emblématiques participe pleinement à l'attractivité de notre territoire. Le SDE22 doit continuer à apporter son expertise afin de concilier performance énergétique, valorisation patrimoniale et développement touristique. Cette capacité à proposer des réponses sur-mesure, adaptées à chaque réalité locale, constitue l'une des grandes forces de notre Syndicat. Je ne présente pas aujourd'hui une candidature de circonstance, je vous présente une candidature fondée sur une expérience, sur une connaissance approfondie des enjeux énergétiques, sur une implication au sein du SDE et sur la volonté de poursuivre, avec les agents que je connais pour la plupart, et l'ensemble des élus, le développement d'un service public performant au bénéfice de toutes les collectivités des Côtes-d'Armor. Parce que la transition énergétique se construit au plus près du terrain, parce que l'éclairage public et les mobilités constituent des leviers majeurs pour préparer l'avenir, parce que le SDE est un acteur essentiel de l'équilibre et de l'attractivité du département, je souhaite mettre mon expérience, ma disponibilité et ma capacité de travail au service de cette ambition collective. Je suis candidat non pas pour administrer l'existant mais pour préparer l'avenir, avec vous, pour les communes, pour les costarmoricaines et les costarmoricains, et pour faire du SDE un acteur toujours plus innovant, performant et proche des territoires. Mon engagement sera donc simple, aux côtés de Dominique, notre renouvelé Président, à vos côtés. Être un Vice-Président disponible, énergique, sans économie donc, à l'écoute des communes, force de proposition au sein de l'exécutif et pleinement mobilisé pour porter des projets qui feront avancer notre département. Je vous remercie d'avance pour votre confiance.

Discours d'Odile MIEL-GIRESSE

Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux nouvelles et nouveaux membres. Je suis élue à Dinan, Adjointe au maire en charge du vivre-ensemble, de l'inclusion et de l'engagement citoyen. Je suis également élue communautaire à Dinan Agglomération et je suis engagée au SDE en tant que Vice-Présidente depuis déjà deux mandats. Le mandat précédent, j'avais en charge les solidarités et la communication. Je me suis délectée de ce poste-là, mais je voulais vous dire pourquoi je me représente, trois raisons principales à cela. La première raison c'est parce que j'ai réellement pris beaucoup de plaisir à travailler avec notre Président, tu es un homme avec des qualités humaines, avec de l'écoute, tu es sérieux et investi sur ton poste. La deuxième raison rejoint le plaisir que j'ai eu de travailler avec les agents du SDE. J'ai travaillé en confiance, en échange, et j'ai aussi appris, donc merci à vous d'avoir été des pédagogues. La troisième raison : le poste auquel je candidate repose sur les solidarités, la communication et les ressources humaines, ce qui me correspond tout à fait. Mon souhait est de travailler avec constance, conviction et détermination, comme j'ai pu le faire au mandat précédent. Je m'engagerai pour une transition énergétique qui soit compréhensible et accessible par toutes et tous, par tous les territoires. Je veux m'engager davantage sur le collège énergie de Dinan. Je souhaite également porter les enjeux internes de notre SDE en travaillant avec les agents sur le bien vivre ensemble au sein de notre structure et sur la restructuration bâtiminaire du siège du Syndicat. C'est un très beau projet pour inscrire le SDE encore davantage comme un acteur déterminant pour notre territoire. C'est également un très bel outil pour que les agents du SDE travaillent encore mieux ensemble au sein d'une structure plus adaptée. Pour conclure, je vous dirai que la force du SDE ne vient pas de l'un de nous, mais elle vient du meilleur de chacun. Je vous remercie.

Discours de Jean-Paul LE CALVEZ

Je suis l'adjoint au maire de Quemper-Guézennec en charge des travaux et de l'urbanisme. J'entame aujourd'hui mon 3^{ème} mandat au Comité Syndical. Lors de mon premier mandat, de 2014 à 2020, j'ai découvert le Syndicat et j'ai trouvé la structure intéressante. J'ai côtoyé des élus et du personnel de qualité. De 2020 à 2026, j'étais Vice-Président en charge des concessions. La concession distribution électrique est le point de départ de la création de Syndicat en 1937. En effet, environ 30 années avant la création du Syndicat, l'État transfère la distribution électrique aux communes, qui se retrouvent donc seules face aux compagnies privées pour électrifier leur territoire. À l'époque, le département a environ la même population qu'aujourd'hui. Ce sont les communes les plus importantes qui, par solidarité, sont à l'origine de la création du Syndicat. Plus récemment, après de nombreuses réunions de négociation avec Enedis, le SDE a signé un contrat de concession d'une durée de 30 ans dans lequel nous avons obtenu un Schéma directeur d'investissement (SDI) clair et ambitieux au vu de l'importance du réseau. Ce SDI est entrecoupé de périodes de 4 ans, des PPI. Au cours de ces périodes, Enedis s'engage pour un volume d'investissement et le rôle de la Commission est de vérifier que tous ces engagements sont tenus. Actuellement, il est procédé à l'analyse du premier PPI et la préparation du second. Pour négocier cet important contrat de concession, le Syndicat s'est fait accompagner par un bureau d'études national spécialiste des contrats de concession. Le réseau costarmoricain est l'un des trois plus longs de France. Le Syndicat, pour suivre tout ce patrimoine d'une valeur supérieure à 1 300 000 000 d'euros, a créé au 1^{er} janvier 2023 un poste dédié au suivi des concessions électricité et gaz, en lien bien sûr avec les autres services du Syndicat : le service finance, le service travaux et le service juridique. Parallèlement aux investissements d'Enedis, le SDE

sécurise et renforce la basse tension fils nus dans les communes rurales, en fonction des ressources, du FACÉ, des subventions de l'État. La Commission concession négocie aussi actuellement un nouveau contrat de concession avec GRDF pour les communes qui ont transféré leur compétence. La transition énergétique, le développement des productions locales ne se feront qu'avec des réseaux fiables et de qualité. Aujourd'hui, l'électron ou la molécule de gaz circulent dans les deux sens. Je vais reprendre ces quelques mots que j'avais prononcés lors du collège énergie de Guingamp-Paimpol Agglomération : les réseaux sont au cœur de la bataille énergétique. Durant le précédent mandat, je faisais aussi partie de la Commission d'appel d'offres, la Commission consultative des services publics locaux, la Commission départementale paritaire de l'énergie avec les services de l'État et les EPCI, mais aussi de groupes de travail dont celui relatif à l'achat d'énergies. Et si j'ose faire le parallèle, il y a 90 ans, les élus ont créé le Syndicat pour être fort face aux compagnies privées. Aujourd'hui, avec le groupement d'achat, nous sommes forts pour acheter ensemble sur des marchés volatils dans un contexte de perturbations géopolitiques. Et je me permettrai de citer les propos du Président lors des différents collèges : le groupement d'achat, c'est le meilleur bouclier tarifaire. Je suis disponible pour poursuivre cette mission des concessions et des marchés publics au service des communes et des adhérents. Merci Dominique, merci de votre confiance, merci à vous.

Discours de Martine POULAILLON

Je suis le premier adjoint de la commune Le Mené. Je suis élue au SDE représentant l'EPCI LCBC, Loudéac Communauté Bretagne Centre, et Vice-Présidente aux finances sortante. En 2020, lorsque Dominique Ramard m'a proposé le poste de Vice-Présidente, je n'ai pas hésité, j'ai dit oui, même si, par mon métier, je connaissais davantage la comptabilité d'entreprise que la comptabilité publique. Je me suis investie avec l'aide de toute l'équipe du service finance. Pendant le précédent mandat, il y a eu une forte évolution dans le service, une restructuration pour pouvoir répondre à la diversification et l'augmentation des activités du SDE. Nous avons renforcé les équipes, repensé l'organisation du travail et recruté une gestionnaire des recettes en interne. Nous avons mis en place en 2023 la gestion pluriannuelle des engagements, nous sommes passés en 2024 à la norme M57, nous avons anticipé le passage au compte financier unique et mis en place des méthodes de gestion comptable. Pour le mandat qui arrive, je souhaite poursuivre dans cette voie puisque je m'y suis investie et je pense qu'il y aura de nouvelles choses à mettre en place. Il va falloir rester vigilant sur la trésorerie, travailler à optimiser les recettes, aller chercher plus de FACÉ, de fonds verts, de subventions ACTÉE, et cela pour le bénéfice des communes. Et si le SDE veut répondre aux communes et aux EPCI dans leurs sollicitations pour leurs projets et savoir ce qu'il leur reste à charge, il faudra passer par la mise en place d'une comptabilité analytique. Pour avoir un discours fiable, chiffré et répondre au mieux sur le reste à charge. Cela permettra aussi de valoriser les interventions du SDE et d'assurer les équilibres budgétaires. Pour cela, il va falloir aussi revoir le règlement financier. Il y a du travail, je souhaite m'y investir. J'ai pris plaisir à travailler pendant ces 6 années avec toutes les équipes, en particulier avec l'équipe Finances que je remercie pour sa disponibilité, sa patience. Je remercie aussi tous les agents des autres services avec lesquels j'ai travaillé. Et je souhaite mettre mes compétences et ma disponibilité au service du SDE. Merci à tous.

Discours de Michel RIOU

Je vais me présenter plus rapidement que mes collègues étant peut-être un nouveau futur Vice-Président, je le souhaite. Je suis élu comme adjoint aux travaux à la mairie de Plufur, commune rattachée à Lannion Trégor Communauté, depuis 2001. Donc les travaux : je connais, j'aime. Dans ma carrière professionnelle, j'ai toujours suivi et réalisé des travaux. Je connais beaucoup d'agents du SDE, puisqu'à Plufur on s'attache à faire de l'effacement de réseaux. Ce sera mon 3^{ème} mandat au sein du SDE dont deux en tant que membre du Comité. Je faisais partie de la Commission d'appel d'offres sur les travaux et le patrimoine bâti. Je suis à la retraite depuis quelques temps donc je vais pouvoir m'impliquer encore plus fortement auprès des équipes. Ce que je souhaite c'est être le référent auprès de vos communes et le lien entre les élus et les agents du SDE.

Discours de Sandra LE NOUVEL

Je suis aujourd'hui Présidente de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh, et ceci depuis 2020, et adjointe au maire déléguée aux finances. J'entame mon 4^{ème} mandat d'élue municipale. Je suis contente de vous présenter ma candidature à cet exécutif du SDE. Des travaux du SDE, j'en suis un peu éloignée géographiquement mais pas du tout éloignée sur la thématique, parce que le Kreiz-Breizh est un territoire engagé sur les transitions, la décarbonation, avec des spécificités locales que nous connaissons toutes et tous ici, depuis les côtes du département jusqu'au l'intérieur des terres, avec des moyens d'ingénierie plus ou moins variés. Je souhaite aujourd'hui aller plus loin aussi dans la transmission. La délégation qui m'est proposée est celle de la production locale d'énergie. Donc effectivement, je pense que je peux être le relais de ce qui peut se faire, de ce qui doit encore être mis en place sur le département ; apporter à chacune et chacun d'entre vous sur les différentes communes du département, une certaine expertise et un sans-gêne d'innovation. J'espère que nous aurons toutes et tous à cœur de travailler ensemble, avec cette équipe autour du Président, avec l'ensemble des Vice-Présidents et Vice-Présidentes. Je vous remercie.

Discours de Michaël GAUVAIN

Je suis adjoint à la mairie de Goudelin pour mon 2^{ème} mandat. J'ai intégré le SDE au précédent mandat, j'ai beaucoup appris au SDE, j'ai aimé travailler avec l'ensemble des partenaires, avec le Président. J'ai fait partie de commissions, j'ai apporté ma pierre à l'édifice. Je fais partie de la commission achat d'énergie qui est un bouclier pour nos communes, au vu des crises, comme l'a dit le Président, aussi bien climatiques qu'économiques et surtout mondiales, géopolitiques. Dans ce contexte, ce sont nos petites communes qui ont souvent été mon fer de lance, notamment pour les télécommunications. Dans nos communes, nous sommes souvent confrontés à un mur qui s'appelle Mégalis ou Orange. Et lors d'effacements de réseaux



avec le Syndicat, nous constatons des failles importantes concernant le suivi des réseaux télécoms. Sur le précédent mandat, j'ai bataillé pour disposer d'un service, d'un support pour nous aider techniquement, nous, petites communes, notamment lors d'effacements de réseaux. C'est tout l'intérêt du SDE pour les petites communes. Donc je vous présente ma candidature pour ce poste de Vice-Président. Merci de m'avoir écouté.

Discours de Stéphane de SALLIER DUPIN

Avec Dominique Ramard, nous avons siégé ensemble en 2010 et en 2015 au Conseil Régional. Nous avons toujours réussi, en argumentant, à trouver le compromis ; les réflexions des uns alimentant les réflexions des autres. C'est précisément un élément qui, selon moi, est important. Nous avons tous les deux travaillé sur le SRADDET et également sur le Pacte électrique breton que tu as porté. S'il y a une chose à retenir sur Lamballe-Armor, dans la partie agglomérée, c'est que 60% du gaz de ville est du gaz des champs. C'est une des singularités de la commune et cela montre l'intérêt que nous portons à l'énergie, au-delà de l'éclairage public, au-delà des questions d'hydroélectricité, etc. Je vous remercie.

